



Schéma Régional  
de Cohérence Écologique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Légende commentée de l'atlas cartographique



**L'atlas cartographique comprend (extrait de l'article R. 371-29 du code de l'Environnement) :**

**1-** une cartographie des éléments de la Trame Verte et Bleue régionale (échelle 1/100 000<sup>e</sup>) – **CARTE 1**

**2-** une cartographie des objectifs assignés aux éléments de la Trame Verte et Bleue régionale (échelle 1/100 000<sup>e</sup>) – **CARTE 3**

Une troisième carte, à portée informative, est proposée dans cet atlas. Elle permet de visualiser les éléments de la Trame Verte et Bleue régionale par sous trame – **CARTE 2**

Deux autres cartes sont visées dans l'article R.371-29 du Code de l'Environnement :

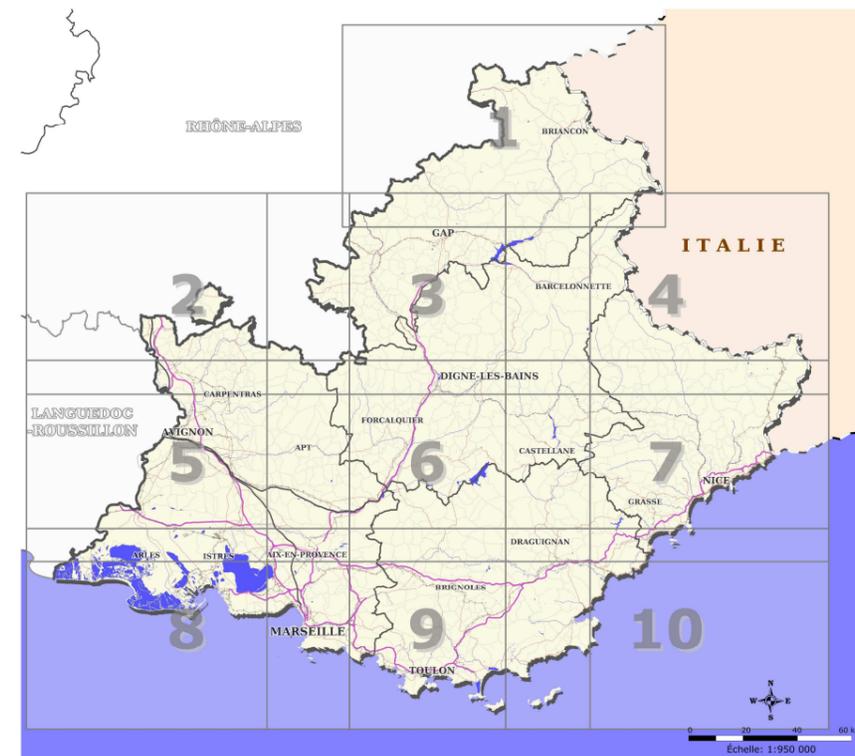
- une carte de synthèse régionale schématisée des éléments de la Trame Verte et Bleue,
- une cartographie des actions prioritaires inscrites au plan d'action stratégique.

Ces cartes de synthèse ont été intégrées dans le corps de texte de la pièce principale du SRCE qui comprend le résumé, le diagnostic, le plan d'action stratégique et la méthodologie. Elles permettent de faire la synthèse des démarches d'élaboration et de co-construction du SRCE.

Les **CARTES 1, 2 et 3**, sont restituées à un format A0 (soit 841 mm × 1 189 mm) selon un découpage en 10 planches, couvrant toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles sont accompagnées d'une légende détaillée qui permet de faire le lien avec la méthode d'élaboration du SRCE, notamment sur la définition des éléments de la Trame Verte et Bleue ainsi que des objectifs qui sont assignés aux réservoirs de biodiversité et aux corridors écologiques.

**ATTENTION :** Ces cartes de niveau régional ont vocation à nourrir les démarches de déclinaison de la Trame Verte et Bleue au niveau local et territorial. Son échelle de visualisation et d'utilisation doit rester au 1/100 000<sup>ème</sup>. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'une exploitation directe à des échelles plus précises.

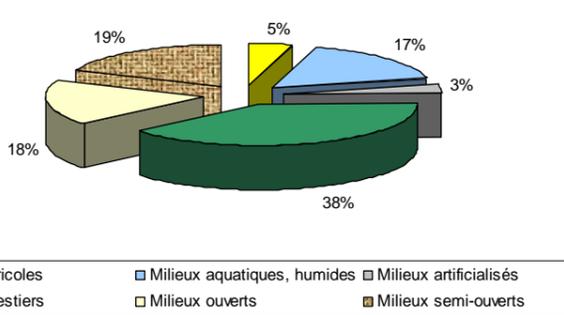
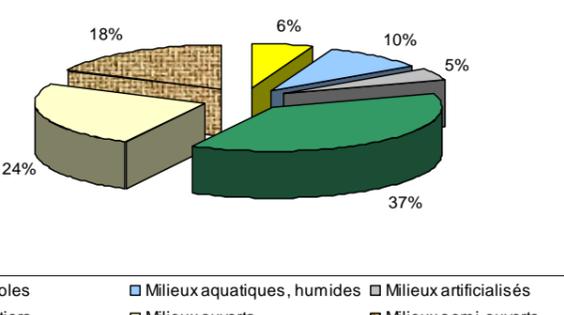
NOM DEPARTEMENT	NUMERO DE LA PLANCHE	NOM DEPARTEMENT	NUMERO DE LA PLANCHE
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	01	BOUCHES-DU-RHÔNE	05
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	02	BOUCHES-DU-RHÔNE	06
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	03	BOUCHES-DU-RHÔNE	08
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	BOUCHES-DU-RHÔNE	09
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	05	VAR	06
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	06	VAR	07
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	07	VAR	09
HAUTES-ALPES	01	VAR	10
HAUTES-ALPES	02	VAUCLUSE	02
HAUTES-ALPES	03	VAUCLUSE	03
HAUTES-ALPES	04	VAUCLUSE	05
ALPES-MARITIMES	03	VAUCLUSE	06
ALPES-MARITIMES	04		
ALPES-MARITIMES	06		
ALPES-MARITIMES	07		
ALPES-MARITIMES	10		



Plan d'assemblage des cartes composant l'atlas cartographique



## Lecture commentée de la légende de la **carte 1** de l'Atlas cartographique du SRCE : Les éléments de la Trame Verte et Bleue régionale

Figuré	Légende	Définition						
	<b>Trame verte : Réservoir de biodiversité</b>	<p>Les réservoirs de biodiversité de la trame verte sont la synthèse d'une démarche progressive de construction (4 scénarii ont ainsi été développés, chacun ayant fait l'objet d'une évaluation). Ces réservoirs comprennent à la fois les réservoirs issus d'une modélisation (cf. chap. 5.2 du diagnostic-plan d'action-méthode du SRCE), des périmètres imposés par les Orientations Nationales TVB, et des périmètres relevant de choix des copilotes et issus de la démarche de co-construction. Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.</p> <p>Les réservoirs de biodiversité représentent <b>59%</b> du territoire régional.</p> <p>Répartition des différents types d'occupation du sol dans les réservoirs de biodiversité</p>  <table border="1"><tr><td>Milieux agricoles</td><td>Milieux aquatiques, humides</td><td>Milieux artificialisés</td></tr><tr><td>Milieux forestiers</td><td>Milieux ouverts</td><td>Milieux semi-ouverts</td></tr></table>	Milieux agricoles	Milieux aquatiques, humides	Milieux artificialisés	Milieux forestiers	Milieux ouverts	Milieux semi-ouverts
Milieux agricoles	Milieux aquatiques, humides	Milieux artificialisés						
Milieux forestiers	Milieux ouverts	Milieux semi-ouverts						
	<b>Trame verte : corridor</b>	<p>Les corridors ont été identifiés à partir d'une modélisation (cf. chap. 5.2 B3 du SRCE - méthode) qui se base sur un algorithme de calcul de type « coût/distance ». Le « coût » ici sous-entend le niveau de « résistance » des milieux pour une espèce qui souhaite traverser certains milieux qui lui sont plus ou moins favorables ou hostiles. La modélisation consiste à évaluer, de proche en proche, selon le type d'occupation du sol (plus ou moins favorables aux espèces), la résistance des milieux pour que l'espèce atteigne les milieux suivants. La zone de propagation potentielle obtenue est considérée comme le continuum théorique entre deux zones sources (les réservoirs de biodiversité). Elle peut être multi-directionnelle en fonction de l'occupation des sols. C'est pourquoi ces corridors sont symbolisés par des « zones » de forme et de taille variables, selon les possibilités, et non par des flèches.</p> <p>Ces corridors reposent sur le type d'occupation du sol, ils représentent <b>4%</b> du territoire régional.</p> <p>Répartition des différents types d'occupation du sol dans les corridors écologiques</p>  <table border="1"><tr><td>Milieux agricoles</td><td>Milieux aquatiques, humides</td><td>Milieux artificialisés</td></tr><tr><td>Milieux forestiers</td><td>Milieux ouverts</td><td>Milieux semi-ouverts</td></tr></table>	Milieux agricoles	Milieux aquatiques, humides	Milieux artificialisés	Milieux forestiers	Milieux ouverts	Milieux semi-ouverts
Milieux agricoles	Milieux aquatiques, humides	Milieux artificialisés						
Milieux forestiers	Milieux ouverts	Milieux semi-ouverts						



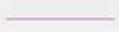
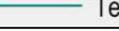
Figuré	Légende	Définition
	Relais écologique, espace de conciliation ou d'interface <b>Réservoir de biodiversité en zones urbaines</b>	<p>Les réservoirs de biodiversité recouvrent certaines zones urbaines. On retrouve dans ces réservoirs : des zones bâties diffuses, des hameaux ou villages au sein de grands massifs ou de vastes zones agricoles, ou bien les quartiers urbains en marges d'agglomérations. Leur présence s'explique au regard de la méthodologie employée pour identifier les réservoirs de biodiversité. Des choix de « seuil » de visualisation des enclaves au sein des massifs et de lissage du trait des contours des réservoirs de biodiversité, sont les principales causes de cette présence urbaine (voir chapitre sur la méthodologie chap 5.2 du SRCE et schéma ci-contre).</p> <p>Ces réservoirs en zones urbaines représentent donc des espaces de conciliation entre ville et nature ou encore des zones d'interface. La prise en compte de ces réservoirs en zones urbaines n'a pas la même portée que pour les réservoirs de biodiversité situés dans des milieux ruraux, naturels ou forestiers. Cette prise en compte peut s'exprimer au travers de projets de ville qui intègrent des éléments de nature très divers au niveau des zones urbaines (parcs, alignements...). Dans ce cadre urbain particulier, la biodiversité intervient à plusieurs titres : dans l'approvisionnement (multiplicité des espèces utilisables), les services culturels (éducation, esthétisme) et les régulations environnementales (pollinisation, contrôle biologique...).</p> <p>Environ <b>23%</b> des espaces artificialisés de PACA sont situés dans des réservoirs de biodiversité.</p>
	Relais écologique, espace de conciliation ou d'interface <b>Corridor en zones urbaines</b>	<p>Pour les corridors écologiques, les espaces urbains représentent des zones relais pour les espèces, notamment pour les zones d'habitat non dense en péri-urbain.</p> <p>Environ <b>3%</b> des espaces artificialisés de PACA sont situés dans les corridors écologiques.</p>
	<b>Trame bleue : Réservoir de biodiversité</b>	<p>Les réservoirs de biodiversité de la Trame Bleue sont issus d'une sélection de zones humides dont les sources de provenance sont variables :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des inventaires départementaux des zones humides (déc. 2012, ces inventaires sont régulièrement mis à jour. Pour avoir l'information la plus à jour : <a href="http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr">http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr</a>, rubrique « cartographie-interactive »)</li><li>- d'autres zones humides : ensemble de zones humides, issu de diverses sources locales (syndicats mixtes, parcs, réserves ou autres)</li><li>- habitats d'intérêt communautaire liés aux zones humides (issus des Documents d'Objectifs existants et élaborés sur les sites Natura 2000 à la date de décembre 2012)</li><li>- des zones provenant d'une modélisation : les milieux rivulaires. Ces milieux rivulaires sont obtenus en croisant l'occupation des sols avec les espaces de fonctionnalité des cours d'eau. Ne sont retenus, au sein de ces espaces de fonctionnalité des cours d'eau, que les secteurs les plus favorables aux espèces terrestres TVB PACA associées aux zones humides : amphibiens, certains reptiles, libellules, Castor et certains oiseaux.</li></ul> <p><b>Tous les plans d'eau</b> de la BD Carthage ont été retenus en tant que réservoirs de biodiversité, au regard de leur intérêt potentiel écologique pour de nombreuses espèces qu'elles soient aquatiques ou non. Ils représentent un maillon dans les linéaires des cours d'eau dont il est difficile de faire abstraction lorsque l'on travaille sur des continuités. La plupart de ces plans d'eau ont un usage économique important au niveau territorial (agriculture et tourisme) et parfois même régional (ressource en eau). Le SRCE ne remet pas en cause ces usages.</p>



(2) Assemblage des polygones contigus (à gauche) puis élimination des entités de moins de 500 ha et lissage (à droite) : identification de réservoirs de biodiversité forestiers potentiels

Figure. Principe de lissage et d'assemblage des polygones les plus favorables à la biodiversité, intégration du seuil surfacique



Figuré	Légende	Définition
	<b>Trame bleue :</b> <b>Réservoir de biodiversité</b>	<p>La particularité des cours d'eau est qu'ils sont, par nature, des corridors écologiques, mais aussi des réservoirs de biodiversité selon la qualité des milieux présents. Ainsi, dans le cadre des travaux méthodologiques menés pour le SRCE, un groupe de travail a validé les critères distinguant les sections de cours d'eau pouvant être retenus comme réservoirs de biodiversité. Ces critères sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les cours d'eau classés comme réservoirs biologiques (SDAGE 2010 – 2015) ;</li> <li>- les cours d'eau classés dans la liste établie au titre du 1er de l'article L. 214-17-I du code de l'environnement (visés à l'article L.371-1 du CE) ;</li> <li>- les cours d'eau classés dans la liste établie au titre du 2ème de l'article L. 214-17-I du code de l'environnement (visés à l'article L.371-1 du CE) ;</li> <li>- les Zones d'Action Prioritaires du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI), à savoir les cours d'eau classés au titre de l'Anguille européenne ou de l'Alose feinte par exemple ;</li> <li>- les cours d'eau classés au titre des espèces sensibles (Apron du Rhône, Ecrevisses), données ONEMA .</li> </ul> <p>Un <b>travail complémentaire</b> a été effectué pour prendre en compte les petits cours d'eau côtiers « non classés », avec les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la zonation piscicole des cours d'eau ;</li> <li>- les connaissances sur l'état écologique et chimique des cours d'eau (DCE) ;</li> <li>- les données d'inventaires piscicoles de l'ONEMA (BD Image de l'ONEMA) ;</li> <li>- les données issues des inventaires des zones de frayères (ONEMA).</li> </ul> <p>Près de <b>50%</b> des cours d'eau de la région ont été identifiés en réservoirs de biodiversité.</p>
<p><b>Occupation du sol</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> Espace naturel</li> <li> Espace agricole</li> <li> Espace artificialisé</li> </ul>	Occupation du sol	<p>Ces grandes classes d'occupation du sol sont extraites de la BD Ocsol 2006 (CRIGE PACA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- espaces naturels (incluant le sous-type prairie des espaces agricoles),</li> <li>- espaces agricoles (hors prairies),</li> <li>- espaces artificialisés (incluant la tache urbaine issue de la BD TOPO 2012).</li> </ul>
	Les domaines skiables	<p>Les domaines skiables sont des espaces particuliers qui abritent une économie touristique saisonnière. Ce sont des espaces de conciliation entre une activité économique de plein air nécessitant des aménagements parfois lourds, aux emprises très variables et temporairement dérangeants, et une nature de montagne ayant des enjeux spécifiques.</p>
<p> Type autoroutier</p> <p> Liaison principale</p> <p> Liaison régionale</p> <p> Bretelle</p> <p> Tension supérieure à 150K</p> <p> Tension inférieure à 150Kv</p>	Réseau routier, Lignes électriques HT	<p>Le classement des infrastructures routières et aériennes est celui adopté dans la base de données de l'IGN France : BD TOPO (2011). L'importance de la route matérialise une hiérarchisation du réseau routier fondée, non pas sur un critère administratif, mais sur l'importance des tronçons de route pour le trafic routier.</p>
	Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau	<p>Ensemble des obstacles identifiés dans le Référentiel des Obstacles aux Ecoulements (ROE V3, date 2012). Cet inventaire est piloté par l'ONEMA (l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques). Il est réalisé sur l'ensemble des cours d'eau français. Ce référencement des obstacles ainsi que l'évaluation de leurs impacts sur la libre circulation des espèces et des sédiments ont pour objectifs de répondre aux nouvelles exigences réglementaires de préservation et de restauration des écosystèmes aquatiques.</p> <p>Les éléments répertoriés ont des impacts très variés sur les milieux et tous ne sont pas identifiés comme obstacles à la continuité écologique. Cependant, certains d'entre eux se révèlent particulièrement impactants, ces derniers ont été considérés comme prioritaires (voir carte n°3).</p>
	Cours d'eau	<p>Cette information est issue de la BD Carthage relevant tous les cours d'eau de la Région.</p>

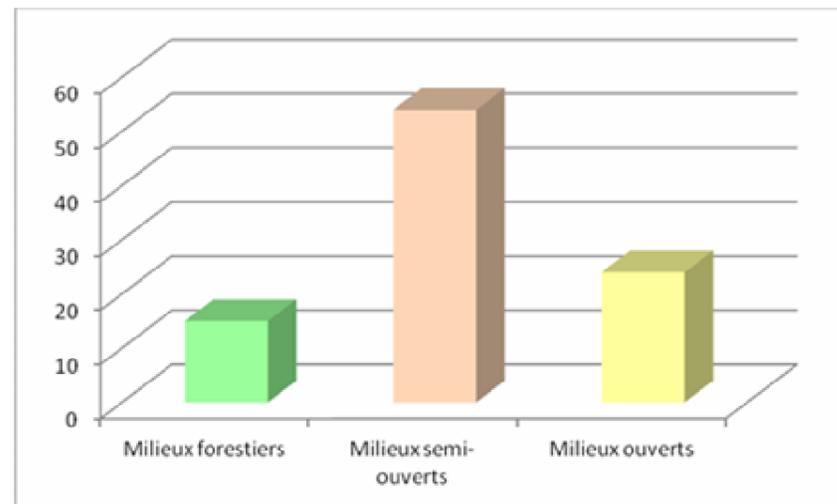


Figuré	Légende	Définition
	Espace de fonctionnalité des cours d'eau	<p>L'espace de mobilité d'un cours d'eau peut être défini comme l'espace du lit majeur à l'intérieur duquel le lit mineur peut se déplacer dans le cadre de la dynamique naturelle du cours d'eau, permettant en particulier de restaurer naturellement la fonctionnalité des milieux naturels annexes au lit mineur.</p> <p>Dans le cadre de la co-construction du SRCE, cette définition a été réadaptée au contexte méditerranéen. Pour définir les espaces de fonctionnalité des cours d'eau, il a été retenu : le <b>lit moyen des cours d'eau</b> extrait de l'Atlas des Zones Inondables pour tous les cours d'eau concernés bénéficiant de cette couverture d'information. Le lit moyen est la partie du lit en eau pour des débits compris entre l'étiage et la crue de pleins bords. Cette « bande active » (Bravard, 1986) est constituée de bancs alluviaux peu ou pas végétalisés, remaniés et rajeunis par des événements hydrologiques (crues) de fréquence moyenne à forte (entre la crue annuelle et la crue biennale). Le lit moyen est également considéré comme l'espace au sein duquel se trouve une partie de la ripisylve.</p> <p>Pour les cours d'eau ne bénéficiant pas de cette information des Atlas des Zones Inondables, une zone tampon de 100 m de part et d'autre du cours d'eau a été créée. Cette zone tampon délimite, de façon empirique, la zone d'influence que pourrait avoir un cours d'eau sur les espaces naturels qui l'accompagnent.</p>



## Lecture commentée de la **carte 2** de l'Atlas cartographique du SRCE : Les éléments de la Trame Verte et Bleue régionale distingués par sous-trame

Pour identifier les différents types de continuités écologiques et leurs interactions, **des sous-trames ont été définies**. Le terme « sous-trame » va au-delà du seul regroupement des occupations du sol appartenant à un groupe (les différents groupes pouvant être les forêts, les milieux ouverts, les milieux semi-ouverts...). En effet, une « sous-trame » est définie en fonction des espèces qui peuvent potentiellement fréquenter tout un cortège de milieux différents pendant tout ou partie de son cycle de vie. Ainsi, on retrouvera par exemple dans la sous-trame forestière, les milieux fréquentés par les espèces animales à caractère forestier, sachant que ces espèces sont présentes essentiellement dans les forêts mais qu'elles peuvent tout aussi bien fréquenter des zones humides ou des milieux plus ouverts durant leur cycle de vie. Les réservoirs de biodiversité, identifiés dans le cadre du SRCE PACA, ne relèvent que les milieux étant les plus fréquentés potentiellement par ces espèces. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique a pour vocation d'identifier les continuités de niveau régional et trans-régional. Les populations des espèces représentatives identifiées par le Muséum d'Histoire Naturelle (MNHN) et dénommées « espèces TVB PACA » doivent pouvoir à terme se déplacer vers les régions voisines. Les 94 « espèces TVB PACA » se répartissent par sous trames terrestres de la manière suivante :



Répartition des espèces TVB PACA par sous-trame

Pour la sous trame « eaux-courantes » une liste d'espèces de poissons a été définies qui visent essentiellement des espèces migratrices.

La Région PACA a donc la responsabilité d'assurer la libre circulation de ces populations dans l'espace et dans le temps.

Les enjeux de chacune des sous-trames sont variables. Ainsi, en région méditerranéenne, certains milieux se raréfient au gré de l'évolution naturelle des milieux ou bien du développement des activités humaines, ou bien encore par rapport à l'évolution du changement climatique. Ainsi, on note une nette régression des zones humides et des milieux dits ouverts. Pour une meilleure lisibilité de ces enjeux à l'échelle régionale et de leur cartographie, les copilotes ont choisi de hiérarchiser la visibilité de chacune des sous-trames identifiées sur le territoire. L'ordre suivant a été adopté par ordre décroissant de visibilité des sous-trames (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) :

- 1- La sous-trame des zones humides,
- 2- La sous-trame des milieux ouverts,
- 3- La sous-trame des milieux semi ouverts,
- 4- La sous-trame forestière.

La sous-trame des eaux-courantes est une information indépendante de cette hiérarchisation.

La carte obtenue relève ces enjeux. **Elle est à portée informative.**

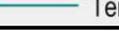


Figuré	Légende	Définition
	Réservoir de biodiversité de la sous-trame des milieux ouverts et xériques	Les réservoirs de biodiversité de cette sous-trame correspondent aux milieux potentiellement les plus favorables aux espèces TVB liées aux milieux ouverts et xériques (en termes de reproduction, alimentation et repos). Les types de milieux suivants sont majoritairement présents : <b>prairies, pelouses et pâturages naturels, plages, dunes et sables, roches nues, végétation clairsemée (steppes, pelouses sommitales), zones incendiées.</b>
	Corridor de la sous-trame des milieux semi-ouverts et xériques	Les corridors de cette sous-trame correspondent aux espaces qui relient deux réservoirs de biodiversité (pour cette même sous-trame). Ces éléments sont susceptibles de favoriser la dispersion des populations d'espèces associées à ces milieux. Ils peuvent inclure une large gamme de types d'occupation du sol dès lors qu'ils sont suffisamment perméables pour permettre les échanges.
	<b>Réservoir de biodiversité en zones urbaines</b> de la sous-trame des milieux ouverts et xériques Voir la page 3 de la présente Notice	
	<b>Corridor en zones urbaines</b> de la sous-trame des milieux ouverts et xériques Voir la page 3 de la présente Notice	
	Réservoir de biodiversité de la sous-trame des milieux semi-ouverts	Les réservoirs de biodiversité de cette sous-trame correspondent aux milieux potentiellement les plus favorables aux espèces TVB liées aux milieux semi-ouverts (en termes de reproduction, alimentation et repos). Les types suivants sont majoritairement présents : <b>garrigues, maquis, landes, et landes sub-alpines.</b>
	Corridor de la sous-trame de la sous-trame des milieux semi-ouverts	Les corridors de cette sous-trame correspondent aux espaces qui relient deux réservoirs de biodiversité (pour cette même sous-trame). Ces éléments sont susceptibles de favoriser la dispersion des populations d'espèces. Ils peuvent inclure une large gamme de types d'occupation du sol dès lors qu'ils sont suffisamment perméables pour permettre les échanges.
	<b>Réservoir de biodiversité en zones urbaines</b> de la sous-trame des milieux semi-ouverts Voir la page 3 de la présente Notice	
	<b>Corridor en zones urbaines</b> de la sous-trame des milieux semi-ouverts Voir la page 3 de la présente Notice	
	Réservoir de biodiversité de la sous-trame des milieux forestiers	Les réservoirs de biodiversité de cette sous-trame correspondent aux milieux potentiellement les plus favorables aux espèces TVB liées aux milieux forestiers (en termes de reproduction, alimentation et repos). Les types suivants sont majoritairement présents : <b>forêts de feuillus, forêts de conifères et forêts mélangées.</b>
	Corridor de la sous-trame des milieux forestiers	Les corridors de cette sous-trame correspondent aux espaces qui relient deux réservoirs de biodiversité (pour cette même sous-trame). Ces éléments sont susceptibles de favoriser la dispersion des populations d'espèces. Ils peuvent inclure une large gamme de types d'occupation du sol dès lors qu'ils sont suffisamment perméables pour permettre les échanges.



Figuré	Légende	Définition
		<b>Réservoir de biodiversité en zones urbaines</b> de la sous-trame des milieux forestiers Voir la page 3 de la présente Notice
		<b>Corridor en zones urbaines</b> de la sous-trame des milieux forestiers Voir la page 3 de la présente Notice
	Réservoir de biodiversité de la sous-trame « zones humides »	Voir la page 4 de la présente Notice
	Sous-trame eaux courantes : cours d'eau - réservoir de biodiversité	Voir la page 4 de la présente Notice
	Sous-trame eaux courantes : Plan d'eau - réservoir de biodiversité	Voir la page 4 de la présente Notice
	<b>Autres éléments de la TVB :</b> <b>Elément hors zones urbaines</b>	Ces éléments que l'on désignera par « éléments complémentaires », sont de même niveau que les autres éléments de la Trame Verte et Bleue. Ils sont issus de deux sources de connaissance : <ol style="list-style-type: none"><li>1- les périmètres imposés par les Orientations Nationales et des espaces reconnus comme incontournables au niveau régional. Pour les premiers, il s'agit des zones « cœur » des Parcs Nationaux, des Réserves Naturelles Nationales et Régionales, des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope et des Réserves Biologiques Forestières,</li><li>2- des périmètres issus des politiques publiques menées en région et de zonages proposés lors des ateliers de co-construction. On retrouve ainsi les sites définis dans le cadre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP – hors sites géologiques), les espaces naturels remarquables ou à protéger désignés dans le cadre des Directives Territoriales d'Aménagement (DTA) des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, les sites acquis et/ou gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), les sites acquis par le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, les sites appartenant au réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Départements et une bande littorale à haute naturalité qui correspond à l'intersection entre la bande littorale et les périmètres Natura 2000.</li></ol>
		<b>Autres éléments de la TVB : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques en zones urbaines</b> Voir la page 3 de la présente Notice



Figuré	Légende	Définition
<b>Occupation du sol</b>  Espace naturel  Espace agricole  Espace artificialisé	<b>Occupation du sol</b>	Voir la page 5 de la présente Notice
	<b>Les domaines skiables</b>	Voir la page 5 de la présente Notice
 Type autoroutier  Liaison principale  Liaison régionale  Bretelle   Tension supérieure à 150Kv  Tension inférieure à 150Kv	<b>Réseau routier, Lignes électriques HT</b>	Voir la page 5 de la présente Notice
 Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau	Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau	Voir la page 5 de la présente Notice
	Cours d'eau	Voir la page 5 de la présente Notice
	Espace de fonctionnalité des cours d'eau	Voir la page 5 de la présente Notice



## Lecture commentée de la **carte 3** de l'Atlas cartographique du SRCE : Les objectifs assignés aux éléments de la Trame Verte et Bleue Régional

Cette carte permet de faire le lien avec le Plan d'Action Stratégique. Ce dernier relève les mesures et actions nécessaires pour préserver ou remettre en bon état les continuités écologiques. Elles ne sont pas géolocalisées et peuvent être mises en œuvre sur la totalité du territoire régional, qu'il soit couvert, ou pas, par des éléments de la Trame Verte et Bleue.

Pour pouvoir identifier de façon la plus homogène possible, à l'échelle régionale, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques devant faire l'objet soit d'une recherche de remise en état optimale soit d'une recherche de préservation optimale, la démarche a pris appui sur la définition du « bon état ». Cependant, il n'existe pas de « bon état » universel pour toutes les espèces et pour tous les milieux ; à chaque espèce et habitat, son état optimal de fonctionnalité. Ainsi, afin de définir le « bon état », il est considéré que la fonctionnalité des continuités écologiques repose notamment sur :

- la diversité et la structure des milieux naturels ou semi-naturels,
- le niveau de fragmentation de ces milieux (par les infrastructures linéaires et la tâche urbaine),
- les interactions entre milieux, entre espèces et, entre espèces et milieux,
- une densité suffisante de ces espaces naturels ou semi-naturels à l'échelle de la Région.

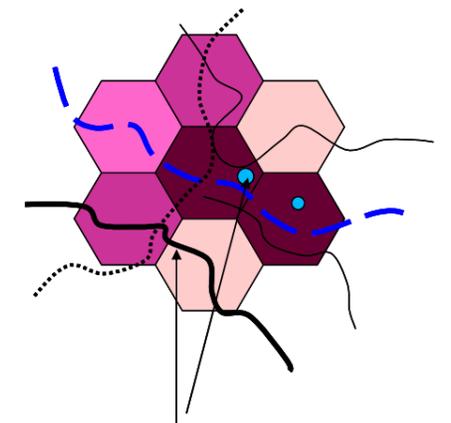
« Le bon état écologique / fonctionnelle d'une continuité (du point de vue de la connectivité écologique) est évalué à partir de la capacité des milieux à pouvoir assurer les fonctions nécessaires à l'accomplissement des traits de vie des populations (à minima se nourrir, se reproduire et se reposer) tout en assurant leur capacité de déplacement et de dispersion / colonisation (bonne qualité paysagère et connexion entre les milieux). Par conséquent, une continuité est jugée en bon état quand il n'apparaît pas d'éléments susceptibles de significativement altérer une ou plusieurs de ces fonctionnalités liées à la connectivité. »

Dans le SRCE, ces éléments d'altération des fonctionnalités écologiques ont été calculés en considérant :

- les linéaires et surfaces des infrastructures linéaires (routes, voies ferrées, canaux, lignes Haute Tension, transport par câbles),
- le bâti identifié dans la BD Topo et la tâche urbaine (c'est-à-dire une zone tampon autour des bâtis),
- la population et la croissance démographique entre 1999 et 2009 (voir chapitre méthodologique 5.4.2 du SRCE).

Un indicateur combiné a été calculé à partir des sources de fragmentation citées ci-avant, en introduisant des pondérations pour chacune des sources, permettant de dégager les facteurs les plus impactants pour la démarche SRCE (à savoir les grandes infrastructures linéaires telles que les autoroutes et routes express et la LGV). Cet indicateur a été réalisé sur une maille couvrant l'ensemble de la Région. Cette méthode a l'avantage de pouvoir identifier le « cumul » des sources de fragmentation sur une maille de 20 ha environ.

Pour déterminer « l'état de conservation » de chaque réservoir modélisé (terrestre) et des zones humides au regard de la fragmentation, il leur a été attribué une valeur de pression « moyenne » (moyenne pondérée de cet indicateur, ramenée à la surface du réservoir de biodiversité). De cette attribution, découlent les objectifs soit de remise en état soit de préservation. Pour les corridors, une valeur de « criticité » a été introduite dans le même calcul. C'est-à-dire qu'il a été évalué comment le corridor se présente par rapport à la fonctionnalité globale de la continuité selon la question suivante : une rupture de fonctionnalité du corridor entraînerait-elle (ou contribuerait-elle fortement à) l'isolement d'un ou de plusieurs réservoirs de biodiversité ?



Cumul de linéaire et/ou de surface

**Tous les réservoirs et les corridors ont un objectif.**

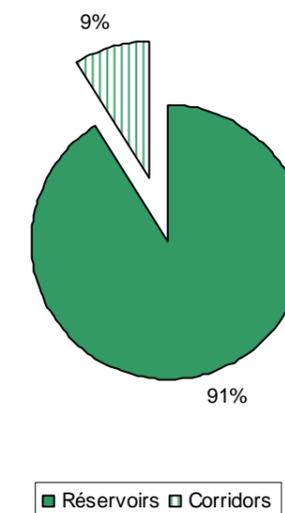
Le SRCE PACA distingue deux types d'objectifs (en référence à l'article R.371-27 et 29 du Code de l'Environnement) : **un objectif de « recherche de préservation maximale » et un objectif de « recherche de remise en état optimale »**. Derrière ces expressions, lorsqu'il est annoncé une « recherche » de remise en état ou de préservation optimale, cela signifie que les différents acteurs du territoire (ciblés pour chaque action proposée dans le plan d'action stratégique) peuvent agir dans le cadre de leurs compétences et de leur périmètre d'action. Ils peuvent agir en mobilisant une ou plusieurs actions proposées. Le terme « recherche » signifie que chaque territoire est en capacité de développer une réponse qui lui est propre mais dont l'objectif ne doit pas être perdu de vue, à savoir la remise en état optimale ou la préservation optimale. La notion « d'optimale » s'explique par le fait que chaque acteur doit tendre vers l'objectif visé (« préservation » ou « remise en état »), mais que bien souvent c'est une action multi-partenariale qui permettra de l'atteindre.

Enfin, pour une meilleure prise en compte des enjeux de PACA, une hiérarchisation des sous-trames et de leur objectif a été opérée, permettant de mettre en évidence des priorités d'actions ; ainsi on retrouve par ordre décroissant hiérarchique et de visualisation cartographique :

- 1 – Zones humides en objectif de recherche de remise en état optimal
- 2 – Zones humides en objectif de recherche de préservation optimal
- 3 – Sous-trame ouverte en objectif de recherche de remise en état optimal
- 4 – Sous-trame ouverte en objectif de recherche de préservation optimal
- 5 – Sous-trame semi-ouverte en objectif de recherche de remise en état optimal
- 6 – Sous-trame semi-ouverte en objectif de recherche de préservation optimal
- 7 – Sous-trame forestière en objectif de recherche de remise en état optimal
- 8 – Sous-trame forestière en objectif de recherche de préservation optimal

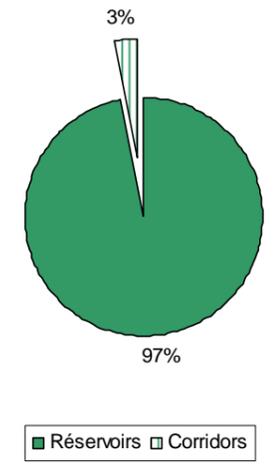


Figuré	Légende	Définition
	Objectif de recherche de <b>préservation optimale pour les réservoirs de biodiversité de la trame verte</b>	Ce figuré désigne les réservoirs et les corridors de biodiversité auxquels a été affecté l'objectif de « recherche de préservation optimale ». Ils font partis des réservoirs restant après désignation des réservoirs devant être « remis en état », au regard de l'indicateur de pression décrit dans la page précédente. Afin de connaître la sous-trame à laquelle ils appartiennent, il est nécessaire soit de se référer à la <b>carte 2</b> , soit de faire une requête dans la base de données SIG proposée en téléchargement sur les sites Internet de la DREAL PACA et de la Région.
	Objectif de recherche de <b>préservation optimale pour les corridors écologiques de la trame verte</b>	<b>84%</b> des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ont un objectif de recherche de préservation optimale.
	Objectif de recherche de <b>préservation optimale pour les réservoirs de biodiversité de la trame verte en zones urbaines</b>	En zones urbaines, les objectifs de préservation recherchés ne sont pas comparables à ceux situés sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers. En effet, il s'agit en particulier de maintenir les espaces déjà existants en améliorant, autant que faire se peut, la gestion de ces espaces. Cette préoccupation s'inscrit dans les principes incontournables du développement durable, de qualité de vie et des paysages, les interfaces entre ville et nature.
	Objectif de recherche de <b>préservation optimale pour les corridors écologiques de la trame verte en zones urbaines</b>	

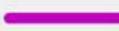
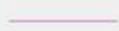
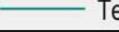




Figuré	Légende	Définition
	Objectif de recherche de <b>remise en état</b> optimale pour les <b>réservoirs de biodiversité de la trame verte</b>	Les objectifs de recherche de remise en état optimale portent sur les réservoirs de biodiversité et les corridors qui ont les valeurs de pressions les plus fortes. Ce sont les réservoirs et les corridors considérés comme étant les plus impactés par l'activité humaine. Afin de connaître la sous-trame à laquelle ils appartiennent, il est nécessaire soit de se référer à la <b>carte 2</b> , soit de faire une requête dans la base de données SIG proposée en téléchargement sur les sites Internet de la DREAL PACA et de la Région.
	Objectif de recherche de <b>remise en état</b> optimale pour les <b>corridors écologiques de la trame verte</b>	<b>16%</b> des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ont un objectif de recherche de remise en état optimale
	Objectif de recherche de <b>remise en état</b> optimale pour les <b>réservoirs de biodiversité de la trame verte en zones urbaines</b>	En zones urbaines, les objectifs de remise en état visent essentiellement à réintroduire la nature au plus près de l'habitat et d'œuvrer pour un équilibre Ville-Nature. Il s'agit de développer un projet cohérent d'aménagement entre l'urbain et l'espace naturel, dans le cadre d'opération de renouvellement urbain ou d'aménagements ponctuels particuliers.
	Objectif de recherche de <b>remise en état</b> optimale pour les <b>corridors écologiques de la trame verte en zones urbaines</b>	
	Objectif de recherche de <b>préservation</b> optimale pour les <b>réservoirs de biodiversité de la trame bleue</b>	L'état fonctionnel d'un cours d'eau a été évalué selon un ensemble de facteurs jugés impactants comme : - le nombre total des obstacles à l'écoulement recensés par cours d'eau dans le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE V3) ; - la « densité » des obstacles à l'écoulement (nb/km) recensés par cours d'eau dans le référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE V3) ; - la qualité écologique des éléments constituant la trame bleue (données DCE) ; - la qualité chimique et écologique des éléments constituant la trame bleue (données DCE).
	Objectif de recherche de <b>remise en état</b> optimale pour les <b>réservoirs de biodiversité de la trame bleue</b>	Pour chacune de ces variables, 4 classes ont été déterminées : de très bon à mauvais. De là, un indice de dégradation a été calculé (intégrant de pondérations plus fortes pour les obstacles). Les cours d'eau bénéficiant d'un indice satisfaisant se sont vus assignés un objectif de recherche de préservation optimal. A contrario, les cours ayant un indice très dégradé arborent un objectif de recherche de remise en état optimal. <b>42,3%</b> des cours d'eau de la Trame Bleue sont considérés comme devant faire l'objet d'une recherche de remise en état optimale.





Figuré	Légende	Définition
<b>Occupation du sol</b>  Espace naturel  Espace agricole  Espace artificialisé	Occupation du sol	Voir la page 5 de la présente Notice
	Les domaines skiables	Voir la page 5 de la présente Notice
 Type autoroutier  Liaison principale  Liaison régionale  Bretelle   Tension supérieure à 150K  Tension inférieure à 150Kv	Réseau routier, Lignes électriques HT	Voir la page 5 de la présente Notice
	Ouvrage situé sur les cours d'eau classés au titre de l'art L.214-17 I 2° du CE	Ensemble des obstacles situés sur les cours d'eau classés au titre de l'article L.214-2-17, I 2° du code de l'environnement.  Sur les cours d'eau inscrits sur la liste 2, au titre de l'article L.214-17, I 2° du CE, une logique de restauration de la continuité écologique des cours d'eau doit être mise en œuvre, notamment sur les ouvrages existants, sans remise en cause des usages existants avérés. Elle concerne les (parties de) cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer un transport suffisant de sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Sur un cours d'eau classé en liste 2, les ouvrages existants devront être mis aux normes dans un délai de 5 ans à compter de la publication de la liste. La liste de ces cours d'eau a été arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin le 3 juillet 2013 et publiée au journal officiel de la République française le 11 septembre 2013.
	Cours d'eau	Voir la page 5 de la présente Notice
	Espace de fonctionnalité des cours d'eau	Voir la page 5 de la présente Notice